L'AFTCC comprend, entre autres, des **membres actifs** et des **membres étudiants**. Les membres actifs ont le droit de vote et reçoivent le *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*. Les membres étudiants ne peuvent exercer le droit de vote.

La participation aux enseignements est réservée aux membres de l'Association. Les inscriptions sont, en conséquence, soumises à l'adhésion à l'AFTCC pour l'année universitaire au tarif étudiant de 47,50 € par an. Les étudiants AFTCC en 2011-2012 recevront le *JTCC (Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive)* pendant toute l'année 2012.

À la fin de la formation de troisième année et après obtention de la validation, le statut de membre actif sera automatiquement affecté pour l'année civile suivant la fin de la formation.

ATTENTION : Il faut être membre actif de l'AFTCC pour s'inscrire aux modules de spécialités.
Tout membre actif s'inscrivant à un enseignement de l'AFTCC garde son statut de membre actif.
L'inscription administrative est à prendre uniquement lorsque le mémoire de 2e ou 3e année ne peut être présenté à temps, en plus du règlement de la cotisation annuelle.